

tion. Et, en plus de tous ces pouvoirs étendus, on signale que le ministre veut rendre la mesure permanente, afin que soient autorisées toutes ces choses en tout temps et dans n'importe quelle circonstance.

Les paroles du premier ministre (M. St-Laurent) démontrent que nous nous acheminons vers un état normal. Il est clair que la situation s'améliore, que nous nous montrons plus conciliants envers les autres régions du monde et que celles-ci agissent dans le même sens envers nous, comme l'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

Malgré tout cela, malgré l'organisation économique du pays et de l'industrie, le Gouvernement insiste pour conserver ces mesures dictatoriales et coercitives, si je puis dire, à l'égard de l'industrie. Voilà la question que nous discutons et à laquelle nous devons réfléchir.

Je ne m'étendrai pas sur les détails du bill, car on a déjà discuté longuement ses diverses dispositions et indiqué la mesure dans laquelle il porte atteinte à la règle du droit. Mais je voudrais parler brièvement afin d'exposer quelles seront à la longue les répercussions éloignées de ce projet de loi sur la vie économique du Canada. Je tiens à souligner comment le projet de loi atteint l'industrie et ses droits et comment il peut nuire à son expansion future.

Plus je médite le discours que le ministre de la Production de défense (M. Howe) a prononcé le 28 juin, plus je me pénètre du sens du bill à l'étude et plus ses répercussions me paraissent inquiétantes. Quand on relit les explications que le ministre a données le 28 juin alors qu'il a commenté le projet de loi pour signaler à la Chambre quels pouvoirs il désire et juge nécessaires, ce qui nous impressionne le plus,—je suis sûre que cela s'applique à tous les honorables députés,—c'est qu'il ait dit qu'en suivant le débat et en écoutant les membres de l'opposition, il s'est cru transporté dans un autre monde.

Il ressort clairement des remarques du ministre que, lorsque nous parlions de la liberté du Parlement, des droits du Parlement, de la question de savoir si les représentants du peuple ont le droit de dire ce qui se passe dans le pays; lorsque nous débattions les principes mêmes de notre constitution ainsi que les droits et privilèges du Parlement, les droits des députés envoyés ici par leurs commettants pour prendre part aux délibérations, le très honorable ministre se croyait transporté dans un autre monde. Il lui a semblé que nous parlions de problèmes tout à fait étrangers au monde où nous vivons, de problèmes qui, à son avis, n'avaient aucun rapport avec la question à l'étude. Il a laissé en-

[M^{lle} Bennett.]

tendre que nous parlions de sujets étrangers aux dispositions du bill et qui ne se rattachent pas au problème dont la Chambre est saisie.

Si le ministre estime qu'au cours de ce débat nous avons perdu pied, j'ose dire qu'il a aussi perdu le sens des réalités, notamment quand il présente un bill de ce genre qui réclame des pouvoirs aussi étendus, d'une aussi vaste portée et qui atteignent si profondément la vie économique du pays, non seulement la vie économique du pays mais les aspects sociaux et autres de notre vie, puisqu'ils sont indivisibles.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise, à deux heures et demie.)

Mlle Bennett: Lorsque nous avons suspendu la séance, j'avais commencé à parler de la situation économique de notre pays, en songeant à son futur progrès. Je m'étais arrêtée également à ce que le ministre, dans son discours du 28 juin, avait dit de la loi qui nous occupe. Il nous a rappelé qu'elle existe depuis seize ans, qu'elle a, semble-t-il, donné d'excellents résultats, et il nous a dit que l'industrie s'y était pliée, qu'elle avait respecté les règles sans se plaindre, que tout avait très bien marché. Ainsi, depuis seize ans, l'industrie vit dans la contrainte, la surveillance. En exagérant peut-être un peu on pourrait dire qu'elle subit une dictature. Bien entendu, les entreprises qui, au cours de cette période, ont bénéficié de contrats de fabrications militaires diverses se trouvaient dans cette situation. Il serait étrange qu'elles se plaignent: on ne mord pas la main qui vous nourrit. Pour autant que je sache, ces entreprises ne nous ont pas blâmés de débattre cette question, de nous attacher aux pouvoirs prévus dans le projet de loi et à la question de la durée de ces pouvoirs.

Je songe aussi que, pour favoriser l'essor économique et commercial de notre pays, il nous faut beaucoup compter sur une vaste expansion industrielle. Mais je me demande comment ont été accordés ces contrats depuis seize ans. Les a-t-on répartis entre les diverses industries? A ce qu'en dit le ministre, c'est dans l'ensemble le Gouvernement qui les accorde, qui les distribue. Mais, s'ils ne sont pas exécutés de la façon requise, le ministre, aux termes des pouvoirs que lui confère la loi, peut intervenir et changer la direction de l'entreprise. Je me demande comment, pendant cette période de temps, ces contrats ont été accordés. Comment l'industrie les obtient-elle?